

Construire un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones qui en sont dépourvues.

En 2014, l'Aude comptait parmi les 11 Départements retenus pour expérimenter l'élaboration et la mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Ce schéma a pour objet la réalisation d'un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones qui en sont dépourvues pour une durée de 6 ans.

L'adoption de la loi NOTRE a rendu ces schémas obligatoires pour tous les départements. « Sur le territoire de chaque département, l'Etat et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ».

L'accès aux services un enjeu partagé

Pour conduire ce schéma, le Préfet de l'Aude et le Président du Conseil départemental ont choisi de constituer un comité de pilotage associant les 11 EPCI à fiscalité propre, les Maisons de services au public, les opérateurs de services au public (CAF, CPAM, MSA, CARSAT, La Poste, SNCF, ERDF, GDF, Pôle Emploi), les chambres consulaires et ont invité également le SDIS et les services de l'Etat en charge des finances publiques, de l'éducation et de la santé (Direction départementale des finances publiques, Direction des services départementaux de l'éducation nationale, Agence régionale de la santé).

Le comité de pilotage s'est réuni à toutes les étapes essentielles de construction du schéma (4 réunions entre octobre 2014 et octobre 2015)

Les services Au public : de guoi parle-t-on ?

La première étape du schéma a été de déterminer un « socle de services essentiels aux habitants dans leur vie quotidienne », le terme de « service au public » recouvrant un ensemble de services publics ou privés, marchands ou non marchands, délivrés par des opérateurs nationaux et locaux qui va au-delà des services publics rendus par l'État et les Collectivités territoriales.

Un diagnostic en plusieurs étapes

Pour l'Aude, ce sont 34 types de services, représentant 52 services individualisés répartis en 8 thèmes (service public, mobilité, services du quotidien, santé, sécurité, social, éducation, emploi) qui ont été analysés.

Pour chacun des services retenus, son accessibilité a été évaluée (la présence du service, le temps et la facilité d'accès, sa disponibilité, son coût, la possibilité pour l'usager de choisir entre plusieurs opérateurs, les informations sur l'existence et les modalités du service...).

Ce diagnostic statistique a été complété par la conduite d'une enquête auprès des usagers (2 000 questionnaires adressés) et la conduite d'entretiens individuels avec chacun des membres du comité de pilotage permettant d'identifier les besoins et les projets de chacune des structures en matière de services.

Cette première phase a permis d'identifier collectivement des zones présentant des forts déficits d'accès ou des groupes de services qui font défaut globalement sur le territoire.

De priorités partagées

C'est à partir de ces éléments que le plan d'action a été élaboré avec l'ensemble des partenaires autour des 6 axes suivants :

- 1. Garantir un accès aux services publics pour tous (notamment les espaces mutualisés d'accès aux services du type MSAP)
- 2. Participer au maintien des **services du quotidien** (services marchands, services aux familles)
- 3. Améliorer l'offre d'accès physique (transport) et à distance (déploiement des infrastructures numériques)
- **4.** Organiser la présence des **services de santé** (lutte contre la désertification médicale en lien avec l'ARS)
- 5. Conforter la présence territoriale des lieux d'enseignement public et optimiser les temps d'accès aux écoles primaires et collèges (transport scolaire)
- **6.** Suivre la mise en œuvre du schéma et informer sur les modalités d'accès aux services (**observatoire pour mesurer l'évolution de l'accessibilité**)

Ces orientations constituent la structure du schéma qui décrit pour chacune des orientations, le stypes d'actions, le calendrier de mise en œuvre, les engagements de chacune des parties.

Ce document approuvé par les membres du comité de pilotage le 29 octobre 2015 a ensuite été soumis à consultation comme prévu par la loi NOTRE.

- les 11 EPCI à fiscalité propre ont émis un avis favorable sur le schéma. Ayant été associés à toutes les phases d'élaboration du schéma, ils ont participé à son écriture.
 Quelques EPCI ont complété leur délibération en rappelant les projets ou les enjeux spécifiques à leur périmètre d'intervention.
- le Conseil Régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, également émis un avis favorable le 27 mai en proposant quelques amendements sur les thèmes relevant pour partie ou en totalité de ses compétences: le transport, le très haut débit, la téléphonie mobile et la santé.
- La Conférence Territoriale de l'Action Publique a émis un avis favorable le 09 juin

A l'issue de ces consultations et après intégration des avis émis, le schéma a été adopté par l'Assemblée départementale le 21 juin. Sur la base de la délibération du Conseil départemental et afin de rendre ce schéma exécutif, le Préfet a pris un arrêté fixant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en date du 08 juillet 2016.

Ainsi l'Aude est le premier Département de France à adopter ce schéma.

Les prochaines étapes

Pour le rendre opérationnel, le Département et l'Etat mettront en œuvre des conventions entre les différentes parties prenantes qui formaliseront les engagements de chacun.

Pour assurer le suivi de ce schéma sur les 6 ans à venir, il y aura une réunion annuelle comité de pilotage. Il sera composé des structures initialement membres de cette instance depuis le lancement du schéma (EPCI à fiscalité propre, opérateurs de services, MSAP, services de l'Etat, ...) ainsi que du Conseil régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Son rôle principal sera de s'assurer que les actions programmées sont bien réalisées afin d'améliorer l'accessibilité des services au public pour tous les audois.